

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 201-991 dite loi NOTRe l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la mairie.

Le budget primitif 2018 a été voté le 03 Avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscine, camping, redevance d'occupation du domaine public, concessions...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

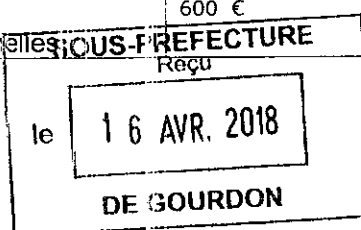
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	236411 €	Atténuations charges	120000 €
Dépenses de personnel	398350 €	Produits des services	31100 €
Autres dépenses de gestion courante	190776 €	Impôts et taxes	268 089 €
Dépenses financières	26104 €	Dotations et participations	415 420 €
Intérêts Emprunts		Autres recettes de gestion courante	62368 €
Dépenses exceptionnelles	250 €	Recettes exceptionnelles	600 €
Autres dépenses FNGIR	32669 €		



Prélèvement au profit des investissements	4305€		
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (Amortissement)	8712€		
		Produits (écritures d'ordre entre sections	
Total général	897577 €	Total général	897577 €

La section de fonctionnement est équilibrée

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018:

concernant les ménages

- . Taxe d'habitation 6.50 % (inchangé)
- . Taxe foncière sur le bâti 8.26 % (inchangé)
- . Taxe foncière sur le non bâti 77.94 % (inchangé)

- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) 11.81 % (inchangé)

Le produit attendu de la fiscalité locale des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) s'élève à 234 459 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 413120 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit reporté		Excédent reporté	133327.89 €
		Virement section fonctionnement	4305 €
Restes à réaliser	740202.24 €	Restes à réaliser	180750.81 €
Remboursement d'emprunts (capital)	76397 €	FCTVA*	50000 €
		Cautionnement	2500
Programmes d'investissement	258264.51€	Cessions d'immobilisations	8712 €
		Taxe aménagement	11487 €
Cautionnement	2500 €	Emprunt	201678.61 €
Dépenses d'ordre		Subventions	215211€
Autres Dépenses	24238 €	Subventions GFP	225113.20 €
		Affectation résultats	68516.24 €
Total général	1.101.601.75 €	Total général	1.101.601.75 €

La section d'investissement est équilibrée

*Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités territoriales la compensation à un taux forfaitaire de la tva qu'elles s'acquittent sur leurs dépenses d'investissement.

Cette recette d'investissement de 50000€ qui sera perçue par la commune en 2018 est la compensation versée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées dans l'année 2016.

La lecture de la vue d'ensemble de la section d'investissement laisse apparaître un investissement important dans la colonne dépenses « des restes à réaliser ».

Ce montant est une nécessité comptable, il reprend une partie du prêt relais de 700.000 € nécessaire pour financer la piscine à la hauteur des subventions attendues.

Le prêt relais a été remboursé sur 2017 pour 440.000 € et sera soldé sur l'exercice comptable 2018.

De même dans la colonne recettes « subventions GFP communauté de communes » une grande partie de la subvention a déjà été perçue par la commune sur l'exercice 2017.

Outre les restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2018 représentent 258.264 €.

Fait à SALVIAC, le 03 Avril 2018
Le Maire
A.FAUCON

